

Les dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux Syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Les articles L. 5741-1 et L. 5711-1 du CGCT précisent qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

L'organisation de ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de connaître l'évolution prévisible de la situation financière de la collectivité et d'exprimer son point de vue sur la politique budgétaire d'ensemble.

Section de fonctionnement :

1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». Si l'année 2019 a permis de lancer certaines actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC), l'année 2020 doit permettre la poursuite de ces actions (Circuits courts en restauration collective, instrumentation des bâtiments) et, pour certaines d'entre elles, leur finalisation (Mobilisation autour des énergies renouvelables partagées, agriculture et changement climatique).

Parallèlement, dans l'hypothèse où l'avenant n°1 au COT EC serait validé par l'ADEME, il appartiendra au Pays Loire Beauce de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Lancement du Rezo Pouce visant à déployer un réseau d'autostop institutionnalisé,
- Étude sur les friches et les espaces vacants,
- Mise en place des défis Sherlock Home avec les collèges volontaires.

Le législateur impose la réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Seule la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire se trouve dans l'obligation d'en élaborer un.

Ayant déjà développé un PCET depuis 2013, le Pays Loire Beauce pourrait porter le PCAET dans la mesure où les deux Communautés de Communes lui délègueraient la compétence. Il appartiendra aux deux Communautés de Communes de se positionner sur l'intérêt d'un PCAET et sur le fait de le réaliser à l'échelle du PETR Pays Loire Beauce.

Si le PCAET est réalisé et animé par le Pays Loire Beauce, il sera possible de mobiliser le CRST pour financer la partie étude (80% de subvention) et l'animation (50% de subvention).

L'ensemble des études nécessitent des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

Plans de financement prévisionnel des actions 2020 :

❑ Animation du Contrat local de Santé – 1 Equivalent Temps Plein sur 3 territoires

Budget prévisionnel 2020

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	44 200 €	CRST - PETR Forêt d'Orléans-Loire-	12 700 €
Frais de structure (forfait 15%)	6 630 €	CRST - ComCom des Portes de Sologne	12 700 €
		ARS	15 000 €
		PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	3 476,67 €
		PETR Pays Loire Beauce	3 476,67 €
		CRST - ComCom des Portes de Sologne	3 476,67 €
TOTAL TTC	50 830 €	TOTAL TTC	50 830 €

❑ Animation du COT ENR sur la période 2018-2021 – 0,5 ETP sur 3 territoires

Budget prévisionnel 2020

Dépenses		Recettes	
Animation du COT ENR sur 104 communes	20 362,45 €	Ademe	17 500,00 €
Frais de structure (forfait 15%)	3 054 €	GAL Loire Beauce	2 958 €
		GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	2 958 €
		PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	- €
		PETR Pays Loire Beauce	- €
		ComCom des Portes de Sologne	- €
TOTAL TTC	23 416,82 €	TOTAL TTC	23 416,82 €

❑ Déploiement du Rezo Pouce

Rézo Pouce - plan de financement prévisionnel sur 3 ans : 2020, 2021 et 2022			
Dépenses HT		Recettes	
Abonnement	13 500 €	Région (Fonds mobilités rurales)	8 850 €
Mise en place	7 500 €	Ademe COT EC	8 850 €
Inscription	2 440 €	Autre appel à projet	0 €
Panneaux (3 par communes ; 20 € le panneau)	4 000 €	Communes (Remplacement éventuel des panneaux - 20€/panneau)	1 000 €
Communication	1 100 €	Autofinancement	10 940 €
Animation	1 100 €		
Total	29 640 €	Total	29 640 €



2020			
Dépenses HT		Recettes	
Abonnement	4 500 €	Région (Fonds	8 850 €
Mise en place	7 500 €	Ademe COT EC	8 850 €
Inscriptions individuelles (objectif : 650)	1 200 €	Autre appel à projet	0 €
Panneaux (3/commune X 48)(20€/panneau)	3 000 €	Communes	0 €
Communication	400 €	Autofinancement	0 €
Animation	1 100 €		
Total	17 700 €	Total	17 700 €

❑ **Circuits-courts** : projet engagé en 2019 – plan de financement global

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Prestation - Mission d'accompagnement	50 000 €	DRAAF Appel à projet régional PNA	15 000 €
Frais de bouche et logistique	3 000 €	Région Centre-Val de Loire (CRST)	16 800 €
Supports de communication, de capitalisation	3 000 €	LEADER	13 000 €
		Autofinancement	11 200 €
TOTAL	56 000 €	TOTAL	56 000 €

❑ **Instrumentation de 10 bâtiments** : projet engagé en 2019 – plan de financement global.

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Matériel de mesure	7 224,16 €	LEADER	16 316,58 €
Frais salariaux	10 511,25 €	PETR Pays Loire Beauce	4 079,14 €
Coûts indirects	2 660,31€		
TOTAL	20 395,72€	TOTAL	20 395,72 €

❑ **Partenariat ADIL – Espace Info Énergie** : projet engagé en 2018 – plan de financement global.

2018-2019-2020

Dépenses		Recettes	
Mobilisation - sensibilisation des acteurs	12 000 €	COT EC (Ademe)	12 000 €
Animation "Familles à énergie positive"		PETR Pays Loire Beauce	- €
Promotion bâtiment durable			
Permanence sur le territoire			
Total	12 000 €	Total	12 000 €

2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les 4 agents du Pays (assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chef de projet LEADER, chargé de mission plan climat) ainsi que les 2 agents mutualisés à l'échelle des territoires ruraux de l'Orléans : coordonatrice du Contrat local de santé et le chargé de mission COT ENR. Après plusieurs périodes de tuilage en 2019 suite au départ d'agent, l'année 2020 devrait connaître une stabilisation des effectifs.

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2020) pour intervenir sur la communication du Pays, les actions du COT Energie-Climat, le Rézo-Pouce et, de façon plus large, la mobilisation citoyenne.

3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein), celui pour l'assistante de direction 15 000 €. Le montant de la subvention régionale pour le fonctionnement 2020 s'élève donc à 50 000 €.

- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2020 et de l'Agenda 21 / PCET ainsi que pour les projets développés par le PETR (Circuits courts, agriculture et changement climatique, etc.).
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre de la convention d'objectifs territoriale pour l'énergie et le climat (COT EC),
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR et également pour le SCoT (étude) afin de retravailler le périmètre de la « tache urbaine », de définir la « dent creuse » et d'intégrer le concept d'une « artificialisation nette 0 »,

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont inscrits de manière neutre dans le budget de Fonctionnement au titre des autres charges exceptionnelles (Dépenses) et des produits exceptionnels divers (Recettes).

Il semble aujourd'hui difficile de prévoir précisément le niveau de la section de fonctionnement du budget 2020. Le compte de gestion 2019 sera transmis au Pays par la Trésorerie en janvier 2020. Il permettra de définir le budget 2020 (en tenant compte du report budgétaire 2019).

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202.

Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec les différents prestataires (Antéa Group, le cabinet Casadéi-Jung,...). Nous devons d'autre part intégrer le coût supplémentaire permettant de redéfinir le projet de SCoT (celui-ci ayant été suspendu en novembre 2019) et d'achever la procédure.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, se poursuivra tout au long de l'année 2020.

En 2020, le PETR récupèrera le FCTVA pour les équipements acquis en 2017 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Enfin, au regard de l'ancienneté du site Internet actuel (2009), il serait opportun de réfléchir à la création d'un nouveau site Internet. Ce nouveau site permettrait d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays. Les études et les actions menées par ou sur le Pays depuis 20 ans pourrait aussi y être capitalisées. Ce nouveau support permettra aussi de diffuser plus facilement les informations liées au SCoT.

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'étude sur le circuits-courts menées par le Chambre d'agriculture du Loiret.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2019 en même temps que le Budget Primitif 2020 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2019. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en février / mars 2020.

❑ **Adhésions diverses**

- Association des Maires du Loiret : 263 €
- Envirobat Centre : 850 €
- TOPOS – Agence d’urbanisme : 20 €
- A3P : 240 €
- Leader France : 600 €

❑ **Tableau comparatif**

Cotisation par habitant				
<i>Comparatif 2019</i>				
	Pays Loire Beauce	PETR Forêt d’Orléans-Loire-Sologne	PETR du Montargois-en-Gâtinais	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Nbr d’hbts	66 000 <i>(DGF 2019)</i>	84 204 <i>(2019)</i>	135 500 <i>(2019)</i>	63 713 <i>(2019)</i>
ETP	4,66	5,45	12	10
dont :	- 1 agent de développement - 1 assistante de développement - 1 Leader - 1 Plan-climat - 0,33 CLS - 0,33 COT ENR	- 1 agent de développement - 1 assistante de développement - 0,90 chargés de mission Leader - 0,5 chargé de mission PAT - 1 chargée de mission participation citoyenne - 0,33 coordinatrice CLS - 0,50 chargé de mission SCoT - 0,16 chargé de mission COT ENR - 0,06 agent d’entretien	1 Agent de développement/directeur 1 Assistante de Gestion 2 Chargé de la Plateforme Territoriale de Mobilité 1 Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Renovation énergétique 1 Chargé de mission Climat-énergie 1 Animatrice Principale Agricole 2 Animatrices agricoles sur les Aires d’Alimentation de Captage	- 1 agent de développement - 1 secrétaire à temps plein 0.25 ETP + 0.75 ETP - 1 assistante tps partiel + mission secrétariat SAGE à tps partiel - 1 animateur SCoT et DD - 2 CLE - SAGE Nappe de Beauce - 1 GPECT - 1 Leader mutualisé avec petr gâtinais, mais recrutée par nous - 1 CLS
Cotisation « Pays »	1,50 € <i>(2019)</i>	2 € <i>(BP 2019)</i>	2,30 €	3,25 € <i>(BP 2019)</i>
Autres cotisations	Participation des CC au SCoT	0,30 € <i>(SCoT)</i>	/	/
Total cotisation/hbts	1,50 €	2,30 €	2,30 €	3,25 €